



PRÉFÈTE DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**
Service Eau, Environnement et Forêt

NOTE DE PRÉSENTATION RELATIVE AU PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DÉCLARANT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE L'ARTICLE L.211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT LES TRAVAUX PRÉVUS PAR ORLÉANS MÉTROPOLÉ POUR L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU L'ÉGOUTIER SUR LES COMMUNES DE CHANTEAU, SAINT JEAN DE BRAYE ET SEMOY

Contexte et objectif

Orléans Métropole a déposé le 29 décembre 2022 une demande de déclaration d'intérêt général pour la réalisation de travaux d'entretien du cours d'eau « L'égoutier » sur les communes de Chanteau, Saint-Jean de Braye et Semoy.

Afin d'améliorer la gestion du risque inondation sur ce cours d'eau, la métropole souhaite retirer des végétaux morts et débroussailler le lit ou les berges avec exportation des végétaux extraits en dehors du lit majeur.

Certains ouvrages hydrauliques seront également entretenus par dévasement, talutage en tête d'ouvrage et hydrocurage à l'intérieur d'une buse .

Les différents types de travaux d'entretien prévus sont :

Retrait de végétaux morts et de broussailles dans le lit mineur

- Section 4 :
 - Déplacement des troncs en travers du cours d'eau pour dépôt en pied de talus : 400 ml
 - Broyage des sections de faible diamètre
- Section 3 :
 - portion aval : nettoyage des embâcles à la main : 600 ml
 - portion amont : 600 ml
- Section 1 : 1 200 ml
- Section 2 : 1 000 ml

Entretien des ouvrages hydrauliques de type buse

- Secteur 4 :
 - Évasement de la tête de buse n°1, située 700 Rue Léonard de Vinci à Semoy
 - Hydrocurage et Évasement de la tête de buse n°2, située 201 Rue Léonard de Vinci à Semoy

Condition de la participation du public

Le projet d'arrêté déclarant d'intérêt général mentionné ci-dessus, accompagné de la présente note, est soumis à la participation du public en application de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement pendant une durée minimale de 21 jours, du 16 mars 2023 au 07 avril 2023.